

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

Date de convocation : 05/02/2018

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY,
P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, R. LETOMBE, V. LEROY, C. FORMONT.

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 04 décembre 2017.

1 – DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE ET LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DE LA CHAMBERIE– BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une durée d'amortissement pour les subventions versées au SE60 suite aux travaux de mise en lumière de l'église et la rénovation de l'éclairage public de la rue de la Chambérie doit être fixée et il propose 5 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 25 MARS 2003 INSTITUANT UNE REGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération du 25 mars 2003 a institué une régie de recettes pour l'encaissement des locations de la salle polyvalente de la commune. Il l'informe également qu'en complément de la location de la salle, des plateaux de podium, des tables et des bancs sont maintenant disponibles à la location et qu'il est donc nécessaire de modifier la délibération du 25 mars 2003 pour inclure dans cette régie l'encaissement des locations des plateaux de podium, des bancs et des tables de la salle polyvalente.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

3 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES SE60

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2016, des tarifs règlementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs «jaunes» et «verts» ont été supprimés.

Cette suppression des tarifs règlementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Les sites au «tarif bleu» (puissance souscrite de moins de 36kVA) ne sont pas directement concernés, mais peuvent bénéficier d'offres de marché.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 28 juin 2017.

Ce groupement de commandes permet à ses membres non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au groupement de commande d'électricité et services associés par le SE60 pour le tarif C5.

4 – NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire numériser les actes d'état civil de la commune afin d'anticiper la dématérialisation des données d'état civil pour établir les papiers d'identité ou pour répondre aux demandes de notaires et organismes sociaux par l'intermédiaire de la plateforme COMEDDEC. De plus, les manipulations maladroites ou inadaptées des registres contribuent à leur détérioration car ils sont fragiles. La numérisation contribuerait donc également à la conservation de notre patrimoine. Il présente une proposition d'une commande groupée de l'ADICO avec un prix final négocié de 0,40€ HT par acte comprenant la numérisation et l'indexation des actes et mentions depuis le début du XXème siècle soit environ 1 000 actes (de l'année 1900 à l'année 2003).

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

5 – PROJET DE GRAFF DANS L'ABRIBUS

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs graffeurs se sont manifestés pour la réalisation bénévole d'un graff dans l'abribus et les présentent.

Le Conseil Municipal demande que les graffeurs fassent des propositions de graff afin de faire un choix.

6 – PRISES DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, notre commune a bénéficié de 225 prises terminales. Le SMOTHD donne aujourd'hui la possibilité aux communes de procéder à une révision à la baisse du nombre de prises ou à des réaffectations.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas réviser à la baisse le nombre de prises ni procéder à des réaffectations.

7 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP ET DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Maire rappelle que le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) doit être mis en place et informe l'assemblée que le Comité Technique a donné un avis favorable à notre projet lors de sa réunion du 15/12/2017 et qu'il a donné également un avis favorable sur la mise en place de l'entretien professionnel le 20/12/2017. Ils seront mis en place prochainement.

8 – ACCUEIL DES ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU CENTRE SOCIAL RURAL DE GUISCARD

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le renouvellement de la participation de la commune aux activités des enfants de Morlincourt au CLSH du Centre social Rural de Guiscard pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Il présente les tarifs pour 2018 qui sont identiques à ceux de juillet 2017 : 8,50€ la journée et 4,25€ la demi-journée.

Le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation pour 2018 au CLSH du Centre Social de Guiscard et vote à l'unanimité la proposition des tarifs.

9 – AVANCE DE TRESORERIE AU SIRS

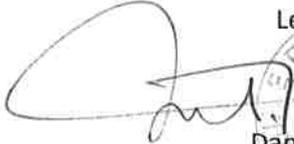
Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) de Morlincourt- Varesnes- Pontoise-lès-Noyon est en fiscalité directe. Il rappelle également que depuis 2016, l'Etat ne débloque les fonds prélevés sur les contribuables que 40 jours après le vote du budget. Le SIRS n'a donc plus de trésorerie d'avance pour répondre à ses dépenses avant le vote de son budget. Il renouvelle donc sa demande aux trois communes du regroupement scolaire de lui faire chacune une avance de trésorerie de 15 000€ remboursable.

Le Maire propose de renouveler cette avance de trésorerie de 15 000€ au SIRS au chapitre 65 article 658 qui sera remboursée au chapitre 75 article 7588.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le renouvellement de l'avance de trésorerie remboursable de 15 000,00€ au SIRS.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe l'assemblée que Mme HAUTEUR, agent technique prendra sa retraite dans les prochains mois et qu'il va falloir procéder à un recrutement pour la remplacer.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification dans l'organigramme du Poste de commandement du Plan Communal de Sauvegarde : la cellule « Communication » est remplacée par la cellule « Actions/Renseignements ». La responsable reste Cynthia CAPELLE et le suppléant reste Marc DEGAUCHY.
- Le Maire signale qu'un concert des Hauts de Gamme aura lieu le 21 avril 2018.
- Le Maire présente les remerciements écrits et oraux pour les colis de fin d'année distribués aux anciens de la commune.
- Le Maire présente une demande pour un emplacement d'une restauration ambulante (pizza) une fois par semaine. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.
- Le Maire présente un devis de l'entreprise COUPET pour les peintures de la salle polyvalente qui sont à refaire d'un montant de 7 857,56€. Ces travaux seront à inscrire au budget.
- Le Maire présente une demande pour une intervention payante d'une diététicienne auprès des habitants. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande.
- Le Maire présente des devis pour la rénovation du gîte du bas qui n'est pas éligible aux subventions et qui seront à inscrire au budget :
 - Pour l'électricité : entreprise TROUILLET d'un montant de 6 309,60€ TTC
 - Pour les fenêtres : entreprise BAP d'un montant de 5 028,00€ TTC
 - Pour la douche : entreprise MARTIN d'un montant de 1 514,40€ TTC
- Le Maire présente des devis pour l'achat d'un broyeur à inscrire au budget :
 - entreprise BIDAULT d'un montant de 6 580,80€ TTC
 - entreprise BIDAULT d'un montant de 7 532,40€ TTC
 - entreprise OLIVIER d'un montant de 6 840,00€ TTC
 - entreprise VIMO d'un montant de 5 148,80€ TTC
- Le Maire informe l'assemblée qu'un parterre de fleurs est à créer dans le square de Roucy suite à la fin de rénovation des trottoirs.
- Le Maire informe l'assemblée que suite au désengagement de la CCPN de sa participation au dédommagement des fluides pour l'utilisation des locaux pour la restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2017, il a rencontré les maires des deux autres communes et le Président du SIRS pour envisager de faire une convention de participation des communes ou du SIRS pour palier à ce manque de recettes. Pour l'instant, aucun choix n'a été fait sur le signataire de la convention.
- Un conseiller demande à inscrire au budget l'achat d'un nouveau four pour la salle polyvalente et présentera des devis à la prochaine réunion.

Le Maire

Daniel CHARLET
